



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Diplôme national du brevet (DNB) Session 2026

Candidats dits individuels, scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou inscrits au Cned : inscriptions aux épreuves

Rectorat de l'académie
de Poitiers

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Vienne

Division des Examens et
Concours

Bureau des examens de
l'enseignement général et
technologique
DEC2

Affaire suivie par

Christèle Aubert
Chef de bureau
05 16 52 64 23
Responsable.exagt@ac-poitiers.fr

Pôle collègue et certification

Élissia Maléjac-Trouvé,
Adjointe de la chef de bureau
et responsable du pôle
Tél : 05 16 52 64 35
adjoint.exagt@ac-poitiers.fr

Gestionnaires

dnb@ac-poitiers.fr
dnb@ac-poitiers.fr

Géraldine Berger
05 16 52 64 37

Véronique Lachaume
05 16 52 64 38

**Aménagement des épreuves
d'examen**

amenagement.exagt@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX

18 novembre 2025

Destinataires

Pour attribution

- Candidats individuels
- Candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat
- Candidats inscrits au Cned (inscription libre)

Sommaire

CALENDRIER DE LA SESSION 2026

- 1/ Adresse de connexion Internet
- 2/ Quelles rubriques renseigner ?
- 3/ Précisions importantes
- 4/ Aménagement d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
- 5/ Renseignements complémentaires
- 6/ Journée défense et citoyenneté (JDC)

Annexe

Modalités d'attribution du DNB 2026

Textes de référence

- Code de l'éducation : articles L332-6, D332-16 à D332-22, D341-42 à D341-45, D351-27 à D351-31.
- Décret n° 2025-328 du 10/04/2025 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet
- Arrêté du 31/12/2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB).
- Arrêté du 19/07/2016 relatif à l'épreuve de langue vivante étrangère pour les candidats individuels.
- Note de service 02/09/2025 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026.
- Arrêté académique du 18 novembre 2025 relatif à l'ouverture du registre des inscriptions aux épreuves du DNB.
- Décret n° 2020-1523 du 4 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire.
- Arrêté du 29 mars 2018 relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du DNB et du CFG pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un PAP.
- Circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

Site ministériel de référence :

Éducol :

- [Sur les épreuves du DNB](#)
- [Sur les modalités d'attribution du DNB](#)

La présente circulaire précise les modalités d'inscription aux épreuves de la session 2026 du diplôme national du brevet (DNB), pour les candidats suivants :

- Candidats individuels
- Candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat
- Candidats inscrits au Cned (inscription libre)

Remarque : les candidats inscrits au Cned en classe complète réglementée seront inscrits au DNB par le Cned, en catégorie Cned scolaire.

CALENDRIER DE LA SESSION 2026

Dates d'inscription	Du lundi 1^{er} décembre 2025, 9h au vendredi 19 décembre 2025, 17h
Retour des confirmations d'inscription et des pièces justificatives le cas échéant	Au plus tard le vendredi 19 décembre 2025
Prise en compte des demandes de démission	Au plus tard le vendredi 29 mai 2026
Prise en compte des demandes de transfert inter académique (date nationale)	
Prise en compte des demandes de changement d'adresse. (au-delà de cette date, la famille du candidat devra veiller à faire suivre son courrier par la poste).	

1/ ADRESSE DE CONNEXION INTERNET


Le candidat doit s'inscrire dans son académie de résidence : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr>

En haut à droite, vous pourrez accéder à la rubrique d'aide dans laquelle vous trouverez :

- la documentation Cyclades
- la FAQ Cyclades
- les vidéos de présentation de l'application

Dans un premier temps, vous devez **créer un compte candidat** en cliquant sur "me connecter".

Après l'enregistrement, une fenêtre s'ouvre pour informer que le compte va être créé. Vous allez recevoir un mail qui contient un lien pour activer votre compte.

 **Ce lien n'est valable que pour une durée de 48h.** Passé ce délai, vos informations seront effacées, vous devrez recommencer votre démarche de création de compte.

 **Notez et conservez vos identifiant et mot de passe,** ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades tout au long de la session d'examen.

2/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER ?


Vous devez compléter les différents onglets, de « Identification » jusqu'à « Récapitulatif » puis « Enregistrer » pour que votre candidature soit prise en compte.

Le dernier écran présente le récapitulatif des données que vous venez de renseigner.

 **Choisissez bien votre type de candidature.** En cas de doute, contactez le rectorat.

L'onglet « N° inscription » s'affiche alors et indique :

- Le numéro candidat et le numéro d'inscription.
- La liste des documents mis à sa disposition sur son espace candidat.
- Les coordonnées du service des examens et concours.
- La date de fermeture du service d'inscription, au-delà de laquelle la candidature ne sera plus modifiable.

 **Notez le numéro d'inscription** : il atteste de votre candidature et vous permettra d'effectuer, si besoin, des modifications.

3/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après inscription, vous devez visualiser/éditer une **confirmation d'inscription**,
Après vérification minutieuse, vous devrez la dater et signer, puis la déposer en ligne dans votre espace candidat.
Cette inscription est un acte personnel.

⚠ **Dépôt de la confirmation signée et des pièces justificatives pour le vendredi 19 décembre 2025 au plus tard.**

4/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note de service relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens de la session 2026, ainsi que les formulaires de demande d'aménagement d'épreuves, sont disponibles sur le site du rectorat de Poitiers, rubrique Examens.

⇒ <https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802>

5/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires :

- sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires du rectorat de Poitiers aux numéros suivants : 05 16 52 64 37 ou 05 16 52 64 38.
- sur les épreuves et les modalités d'attribution du DNB, vous pouvez consulter le site ministériel Éduscol (liens en page 1).

6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ – JDC

Si vous avez plus de 16 ans, vous devez être en mesure de justifier de votre situation vis-à-vis de la journée défense et citoyenneté (JDC). Aucun justificatif ne sera demandé par la Dec 2.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des examens et concours,



Fabien Emmanuelli